



FEDER

5 L'actualité de nos coopératives



La coop en mouvement

Vêlage en deux périodes

Génétique : témoignages d'éleveurs

Dossier spécial : 6 pages sur les sites FEDER

Contention des bovins...

Le pâturage ou l'enrubannage des CIPAN

Ecotaxe ou taxe echo

Les hautes instances et la filière bovine

Du nouveau chez les vétos

Coprologie : optimiser les traitements

Environnement... un nouveau projet



feder

la coop en mouvement

Nous vous présentons à travers cette édition « la coop en mouvement » l'ensemble des sites constituant la zone du groupe FEDER. Ensemble, nous avons construit le groupe FEDER qui nous permet d'être réactif par une organisation de proximité et une complémentarité entre sites. Leur implantation sur l'ensemble de la zone permet ainsi de développer l'activité économique des régions sur notre territoire en étant proches de nos adhérents.



Yves Largy Président de Global / Feder
Paul Bony Président de Copagno
Bertrand Laboisse Président de Socaviac / LCA
Nicolas Boucherot Président de Eleveurs Bio
Gilles Duthu Président de Terre d'Ovin

FEDER, c'est une force coopérative administrée par les agriculteurs pour vous apporter performance et efficacité. Les compétences de chacun sont aux côtés de nos adhérents pour vous accompagner et poursuivre le développement du groupe tout en respectant les fondements d'un système coopératif :

- **optimiser la valorisation** de votre production bovine et ovine par des circuits commerciaux sélectionnés, adaptés et appuyés à travers les démarches qualité
- **vous apporter une performance et une efficacité** par une offre services complète.
- **vous accompagner techniquement et financièrement** par des contrats et mesures adaptées à la production et aux jeunes agriculteurs.

FEDER, c'est aussi un groupe coopératif représentant un poids économique nous permettant un positionnement à l'export et sur l'ensemble des marchés internationaux avec sa filiale LCA.

Ce positionnement nous le devons aussi à la solidité financière du groupe.

Vous trouverez donc plusieurs thématiques techniques illustrées à partir de vos témoignages en lien avec les articles sur le sanitaire, la contention, la génétique, les systèmes de production, etc.

Nous attachons aussi une grande importance à la réforme de la PAC qui se retrouve sur la dernière ligne droite des décisions ; cette réforme aura des répercussions importantes sur le devenir de l'élevage, de l'engraissement, des installations des jeunes et donc de l'activité économique de notre territoire.

Certains de nos administrateurs de par leurs fonctions professionnelles ont encore œuvré dernièrement à l'Élysée pour défendre et mettre en avant les éléments fondamentaux de cette réforme.

Bonne lecture !

Les vèlages en 2 périodes

Rencontre avec Christophe Sommeiller de l'EARL de BEUCAIRE à Deux Chaises dans l'Allier, adepte depuis 2006.



Présentez-nous votre exploitation ?

Christophe Sommeiller : suite à un agrandissement de 35 ha en avril 2012, nous exploitons avec mon épouse une surface de 165 ha composée d'une trentaine d'ha de céréales et 135 ha de prairies temporaires et naturelles engagées en PHAE. Le point faible de notre exploitation, c'est le morcellement des parcelles qui occasionne beaucoup de déplacements de lots, et souvent de petits lots. Le cheptel se compose de 100 à 110 vaches charolaises avec une production de broutards pour la voie mâle et de plus en plus de finition pour les femelles, accompagné d'une troupe ovine de 60 brebis.

l'avis du commercial...



Quels avantages pour la filière ?

Michel Lorcerie : Ces élevages qui fonctionnent en 2 périodes de vèlages amènent de la régularité dans les apports, à la

fois comme l'a dit Christophe, produire des broutards au mois de mai-juin mais aussi mettre en marché des vaches de réforme à des périodes de soudure afin de pouvoir produire des JB en Décembre Janvier. Depuis 2012, SOCAVIAC FEDER accompagne l'Earl de Beaucaire dans sa volonté de finition des mâles par une avance de trésorerie de 900 € en juin à taux réduit et une contractualisation des bovins.

Le lot de 8 JB engraisés et commercialisés fin Décembre-début Janvier 2013 a donné de très bons résultats techniques (1510 g/j de GMQ Naissance Vente, 740 kg vif à 15.3 mois) et de bons résultats économiques (1 840 € par JB plus 110 € d'aide du Conseil Général de l'Allier pour l'engraissement en plus en période creuse).

Quelles sont les raisons qui vous ont amenées à opter pour cette période de vèlage ?

C.S : Je me suis installé en 1999 en GAEC avec un tiers sur une exploitation naisseur engraisseur Charolais. En 2005, nous avons dissous le GAEC et partagé les surfaces ainsi que le cheptel. Le site que je conservais étant très déficitaire en place de bâtiment, il était nécessaire que je trouve des solutions et le vèlage en septembre me paraissait une alternative pour valoriser au maximum les places disponibles. De plus, cela me permet de limiter les périodes de pointes de travail car en réalité, on conduit 2 troupeaux de 50 – 55 vaches.

Quels avantages et atouts à ce mode de fonctionnement ?

C.S : Les 2 premiers que j'ai abordés précédemment sont l'optimisation de l'utilisation des bâtiments et l'organisation du travail avec un étalement de la période cruciale du début des vèlages. Ensuite, d'autres avantages apparaissent comme un meilleur étalement des ventes, qui permet d'une part, d'avoir des entrées de trésorerie plus régulières et d'autre part, de viser des périodes de ventes où le marché est porteur comme des broutards de 400 kg en juin ou comme depuis l'an dernier des taurillons gras de 15 mois fin décembre – début janvier. De plus, cela nous a permis de gagner sur le chargement PHAE car les génisses ne vèlent plus à 34-36 mois mais à 28-30 mois. En effet, les génisses nées en septembre octobre vèlent en Février et celles de Janvier- Février vèlent en Septembre. Sur 25 génisses de renouvellement, c'est environ 10 UGB PHAE de moins pour l'exploitation et 6 mois d'improductivité de gagnés par génisse. Pour finir, un avantage important de ce système est d'avoir la moitié des vaches qui n'ont plus de veaux à nourrir au 15 juin et sur nos sols très sensibles à la sécheresse, cela compte énormément.

Quels sont les impératifs à maîtriser avant d'opter pour ce système ?

C.S : Le plus important à maîtriser, c'est les stocks fourragers en quantité et surtout en qualité pendant la période automnale et hivernale car une vache qui nourrit un veau de 3-4 mois a d'énormes besoins et l'objectif est de les couvrir avec le maximum de fourrages produits. Si l'on doit faire appel à beaucoup de concentrés, l'intérêt du système est limité. Ensuite, pour les vèlages de Septembre il faut bien veiller à boucler les veaux le premier jour et les protéger contre les mouches. Enfin, il faut être très strict avec les dates de retrait des taureaux des lots de vaches pour obtenir une période sans vèlages. Pour ma part, je n'ai pas de naissances du 10 Novembre à début Janvier, ce qui me permet d'intercaler les agnelages des brebis dans cette période.





Témoignages d'éleveurs

Ludovic Turret adhérent Socaviac, s'est installé fin 2005 sur la commune de VOUSSAC dans le département de l'Allier (entre St Pourçain-sur-Sioule et Montmarault) sur une exploitation totalement herbagère de 120 ha.

Le troupeau est constitué de 65 vaches Charolaises inscrites au HBC, issu d'une sélection datant du début des années 60 par le cédant, Mr André DUPUY.

Ludovic produit des mâles reproducteurs, des broutards et des femelles finies. Sur la dernière campagne, 15 veaux de l'année et 10 taureaux de 18 mois ont été vendus pour la reproduction.

Quand il fait un achat, l'animal recherché par notre éleveur doit avoir les qualités suivantes :

- Impératif ! Issu de parents qualifiés : une mère RR4 Souche et un père RVS minimum.
- Du squelette, un bassin long, des hanches larges, un dos rectiligne, des qualités de race et un bon grain de viande.

Les veaux reproducteurs qu'il a triés, sont issus des mères les mieux indexées du troupeau et de pères déjà indexés.

Quelques animaux rentrent dans le programme Vêlages Faciles mis en place par la Chambre d'Agriculture de l'Allier.



Ludovic ne sort pas en concours reconnus, juste deux concours locaux : Montmarault fin novembre et Saint Pourçain fin février. **C'est un choix justifié, il est tout seul sur son exploitation, il n'a pas le temps.**

Les transactions se font à la maison, par les ventes et dans les rassemblements de la section reproducteur FEDER à Durdat Larequille (03) et à Saint Pourçain sur Sioule (03), sur les concours non reconnus et les rassemblements au centre d'élevage de Meillard (03).

La clientèle qui vient acheter des reproducteurs est assez diversifiée :

- des adhérents FEDER, pendant les rassemblements du groupement.
- des éleveurs recherchant des index, de la facilité de naissance.
- des producteurs de broutards.
- des fidèles, qui sont satisfaits des résultats et de l'accueil qui leur est réservé.

A Ludovic de conclure : « En Charolais, si

la sélection est bien raisonnée, elle n'a rien à envier à la concurrence, même sur un critère comme la facilité de naissance ». « En travaillant la race à sa façon, on choisit son type de Charolais, soit élevage, soit viande, soit mixte ».



Jean-Marc Lucotte de la SCEA Lucotte à Créancey (21) :

« Je suis adhérent à Global depuis toujours, je vends 100% de mes bêtes à la coopérative. Je suis également impliqué dans la vie de la station d'évaluation de Créancey. J'y mets un ou plusieurs veaux tous les ans. Pour

moi, que ce soit la station ou la section reproducteur, ce sont des moyens de mutualisation et de diffusion de la génétique. Cela permet de faire connaître mon élevage. L'outil station va de pair avec mon engagement au sein de la section ce sont des moyens pour améliorer la génétique de mon troupeau afin ensuite de vendre des produits issus de cette sélection et donc de mieux valoriser mes animaux.»

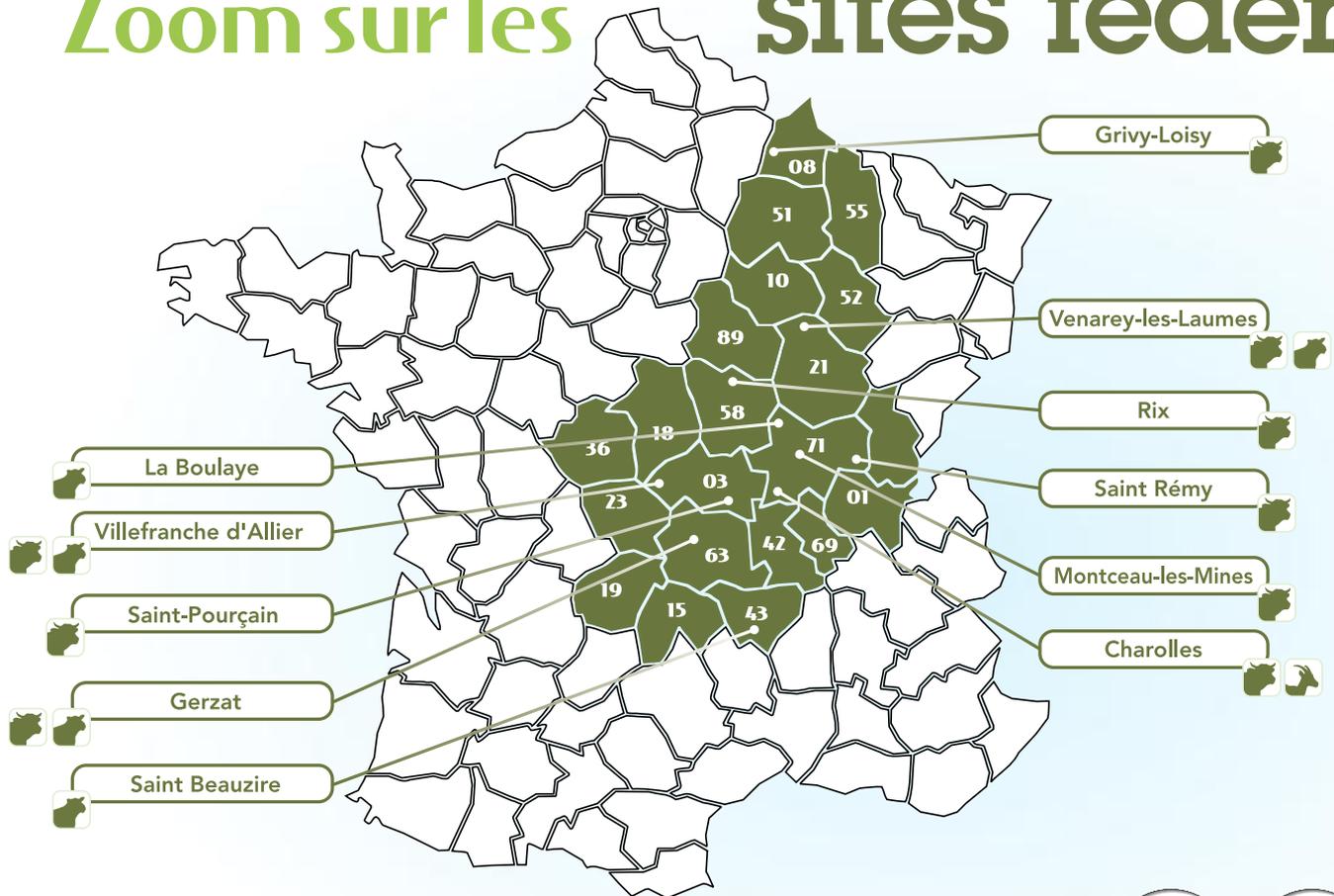
Julien Pluchaud

du GAEC Pluchaud à Saint Vincent Bragny (71) :

« Adhérent depuis de nombreuses années à Global et ancien président national de l'AJEC, nous étions demandeurs pour que quelque chose soit organisé au sein de la coopérative au niveau des reproducteurs. Il y a d'un côté des adhérents producteurs de génétique et de l'autre des adhérents qui cherchent un reproducteur. Il fallait un outil pour que les deux se rencontrent, une sorte de « gare de tri ».

Nous avons donc tout de suite été intéressés par la section reproducteur. Nous comptons sur les diverses actions mises en place par la section (ventes, portes ouvertes, publicités) pour mieux faire connaître notre élevage et attirer des acheteurs de divers horizons. De plus le suivi technique va nous permettre de savoir comment nos animaux ont évolué et comment ils produisent sur l'exploitation, cela est important lorsqu'on est producteur de génétique.»

Zoom sur les sites feder



Site de Charolles

Le site de CHAROLLES (bureau et centre d'allotement) s'est construit en 1975 et le centre s'est agrandi en 1982 et 1987, il est aujourd'hui le siège social du groupe feder.

Le site de Charolles traite une **activité bovine de 20 000 bovins**.

30 personnes sont rattachées sur le site de Charolles dont certaines sont basées sur le siège social mais ont des fonctions transversales* sur le groupe

- Service commercial : 5 personnes (2 responsables viande et 1 responsable maigre)
- Service technique : 4 personnes
- Centre d'allotement : 1 personne
- Service technique : 3 techniciens
- Vétérinaire : 1 personne
- Service administratif et comptable : *6 personnes
- Service paye /ressources humaines : *1 personne
- Service approvisionnement : l'espace du magasin a été complètement réorganisé pour développer la surface de vente et de présentation des produits. 2 Personnes sont affectées à ce service (préparation des commandes et facturation)
- Service logistique : 4 personnes
- Service génétique / animation commerciaux : *1 personne
- Service commercial /technique : 1 apprenti
- Service communication /qualité : *1 personne

La spécialisation du site concerne l'administratif qui gère l'ensemble de l'activité bovins viande du pôle Saône-et-Loire, Rhône-Alpes et Jura. Le centre d'allotement est spécialisé dans l'activité bovins maigres traditionnels et viande sur certains jours de la semaine.





Site de Saint-Rémy

Le site de SAINT REMY (bureau et centre d'allotement) s'est construit en 1973 et le centre s'est agrandi en 1982 et 1986.

Le site de Saint-Rémy traite une activité bovine de 16 600 bovins.

12 personnes sont rattachées au site de Saint-Rémy

- Service commercial : 3 personnes
- Logistique : 3 chauffeurs et 1 personne au centre d'allotement
- Service technique : *4 techniciens
- Intendance repas/ Entretien : 1 personne

Le site de Saint-Rémy s'est spécialisé dans l'activité laitonnnes export du pôle Saône-et-Loire, Rhône-Alpes et Jura ainsi que dans l'activité des bovins destinés sur les pays tiers.

SELEVIANDES Saint-Rémy (71)

Atelier de découpe et Boucherie La citadelle (Chalon-sur-Saône) en charolais label rouge.

Un atelier créé en 2003 et ouvert à tous, implanté au cœur d'une zone de production bovine de qualité.

Des bouchers qualifiés et expérimentés pour un travail de qualité respectueux du produit et selon des méthodes traditionnelles.

Un atelier répondant aux différentes normes et agréments

- Agréé par Bureau Veritas (FR BIO-10) pour la découpe d'animaux issus de l'agriculture biologique.
- Un atelier agréé selon les normes communautaires (FR 71.475.032 CE),
- Des normes d'hygiène rigoureuses grâce à l'HACCP

Une offre de prestations correspondant à vos diverses demandes

- Découpe de bovins, ovins, chevaux et porcs
- Enlèvement de l'animal à la ferme et transport à l'abattoir
- Prestation d'abattage, de découpe, emballage, pesée, étiquetage,
- Livraison des cartons ou caissettes fermés avec bandes collantes portant le n° d'agrément CE de l'atelier,
- Livraison des cartons ou caissettes en un point.

15 personnes sont rattachées sur cette activité et réparties entre l'atelier de découpe et la boucherie de la CITADELLE.



Site de Saint-Rémy



Les Boucherie BIO de BOURGOGNE :

2 points de vente :

- « Moulin de la Perche-Taisey » 71100 SAINT-REMY
Horaires d'ouverture : mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h15 et de 14h30 à 18h / samedi : de 8h à 13h
Tél. 03 85 48 45 92

- Halles centrales : 21000 Dijon - Tél. 03 80 30 81 09
Mardi, mercredi, vendredi, samedi matin.

Nos marchés BIO :

Mercredi matin Place de la Mairie à CHALON s/ SAONE
Vendredi matin à CHALON-SUR-SAONE
Vendredi à partir de 16h à RULLY
Samedi matin à TOURNUS et à BEAUNE
11 personnes et un apprenti sont rattachés à l'activité des boucheries et marchés BIO



Sites de La Boulaye

Centre spécialisé en ovins, siège de Terre d'Ovin qui compte également le site de Vénarey

28% des agneaux valorisés en démarche qualité (A.N.R – EQC –Label)

Activité approvisionnement
Constat de gestation – suivi technique
Vente de reproducteurs

La Boulaye : 5 salariés

- Affaires Générales : 1 responsable
- Service commercial : 1 personne
- Service technique : 2 personnes
- Service logistique : 1 chauffeur



Site de La Boulaye - Activité ovine



Sites de Vénarey-les-Laumes



Le site de Vénarey-Les Laumes existe depuis le début des années 60 avec l'implantation d'un abattoir dans cette cité comptant une importante gare de fret ferroviaire. Le site de Vénarey est mixte, bovin et ovin. La zone d'approvisionnement du site couvre l'ensemble du département de Côte-d'Or, une partie de l'Aube, de la Haute-Marne et le sud de l'Yonne.

Le site de Vénarey traite une activité de 23 000 bovins et 25 000 ovins.

23 personnes sont rattachées au site de Vénarey-Les Laumes

- Service commercial : 9 personnes dont 2 responsables ventes bovins viande et export et 1 commercial ovin,
 - Logistique : 6 chauffeurs et personnel de centre d'allotement, dont 1 en production ovine,
 - Service technique : 4 techniciens
 - Service administratif : 1 responsable de site et 3 personnes affectées à la facturation animale, de l'approvisionnement et à la comptabilité.
- L'équipe de Vénarey gère également le magasin d'approvisionnement **LELEVEUR BOURGUIGNON** à Pouilly-en-Auxois, partagé avec **DIJON CEREALES**. De nouveaux locaux administratifs sont en cours de construction sur le site. L'emménagement devrait être effectif en fin d'année 2013.



Site de Rix



Jusqu'alors propriété du Conseil Général de la Nièvre, le site de Rix, à côté de Clamecy, dont GLOBAL était locataire de longue date, a été acquis en 2012.

Outre les installations classiques d'un centre de rassemblement bovin, le site comprend un atelier d'engraissement bovin de 90 places et une exploitation céréalière de 100 ha. Initialement, le site de Rix était un atelier collectif d'engraissement de bœufs.

L'équipe de Rix est de 9 personnes soit :

- Service commercial : 2 personnes
- Logistique : 2 chauffeurs
- Secrétariat : 2 personnes
- Service technique : 1 technicien
- Agent de centre : 1 personne
- Exploitation agricole : 1 personne

Près de 10 000 bovins transitent dans le centre chaque année, majoritairement des bovins maigres.

L'équipe administrative de Rix est également en charge des règlements des bovins de tous les sites bourguignons de FEDER et de Saint Pourçain.



Un projet d'agrandissement de 200 places de l'atelier d'engraissement est en cours de mise en œuvre. La construction d'un bâtiment photovoltaïque, avec un aménagement type établi par les techniciens bâtiments de FEDER, sera engagée au cours des prochains mois.



Site de Saint Pourçain-sur-Sioule



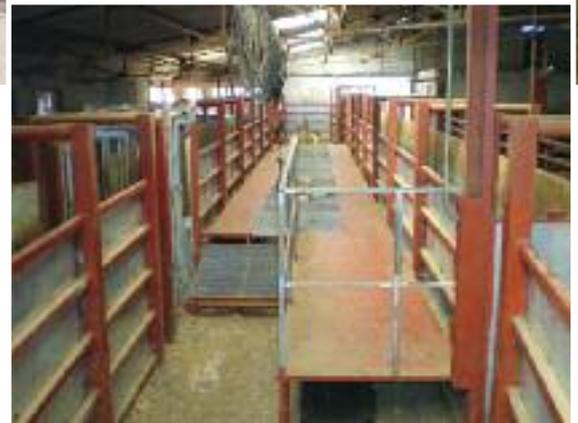
Le site de SAINT POURÇAIN (centre d'allotement), qui était à l'origine une exploitation agricole, a été repris en location en 1996. Le centre et les bureaux ont été achetés et réaménagés en 2006.

Le site de Saint-Pourçain traite une activité bovine de 9 500 têtes.

7 personnes sont rattachées au site de Saint-Pourçain :

- Service commercial : 2 personnes
- Service technique : 2 personnes
- Logistique : 2 chauffeurs et 1 personne au centre d'allotement

La spécialisation au niveau du centre de Saint-Pourçain concerne l'exportation et la logistique avec le centre de Villefranche-d'Allier.



Site de Villefranche-d'Allier

Le site FEDER Villefranche-d'allier a été créé en 1974 et réalise une activité de 60 000 bovins, se répartissant de la façon suivante :

- 35 000 bovins maigres dont 23 000 exportés et 12 000 animaux d'élevage à destination d'éleveurs ou d'engraisseurs de l'hexagone.
- 25 000 Bovins de boucherie abattus pour la quasi-totalité dans l'outil SOCOPA Viandes à « 2 pas » du centre.

Le personnel rattaché au site se compose de 43 personnes :

- Service commercial 9 personnes dont 7 acheteurs estimateurs et 2 responsables vente (1 viande et 1 maigre export et France).
- 8 chauffeurs de bétailières (tous équipés de camion-remorque).
- Service technique : 7 techniciens d'élevage dont 1 en apprentissage.
- Secrétariat : 2 secrétaires commerciales.
- Centre d'allotement : 3 agents
- Magasin Appro : 2 secrétaires
- Responsable parc véhicules groupe FEDER : 1 personne
- Assistante Administrative Groupe : 1 personne
- Comptabilité Groupe : 4 comptables

Dans le cadre de la réorganisation des activités du groupe FEDER, le site est la base d'exportation de la zone Auvergne et traite des animaux en provenance des sites de Gerzat et Saint Pourçain/Sioule.

Le site accueille également les salariés de la société d'exportation du groupe Limousin Charolais Acor (L.C.A.) composée de :

- 1 directeur commercial,
- 1 commercial « Italie »
- 2 secrétaires

Site de Chaumas base logistique Copagno

Enfin, le site du Chaumas est la base logistique et commerciale de la zone herbagère de COPAGNO et traite environ 35 000 ovins

Service commercial : 1 personne
Commercial-chauffeur : 1 personne / Logistique : 1 chauffeur basés à Villefranche.





Le site de Gerzat réalise une activité de 11 000 bovins en liaison avec le site de Villefranche, se répartissant de la façon suivante :

- 8 500 bovins maigres dont 3 000 exportés et 5 500 animaux d'élevage à destination d'éleveurs ou d'engraisers de l'hexagone.
- 2 500 Bovins de boucherie abattus en majeure partie dans l'outil SOCOPA VIANDES VILLEFRANCHE.

Le personnel rattaché au site se compose de 7 personnes :

- Achats : 3 acheteurs estimateurs dont 1 assure la vente maigre France.
 - Logistique : 2 chauffeurs de bétailières (équipés de camion-remorque).
 - Technicien élevage : 1 personne
 - Centre d'allotement chauffeur : 1 personne
- Le secrétariat est assuré par le site de Villefranche.



Dans le cadre de la réorganisation des activités du groupe FEDER, le site est spécialisé dans la mise en marché de la production de la zone rustique du Puy-de-Dôme. Enfin, le site de Gerzat accueille la gestion commerciale et la centralisation des offres de COPAGNO. L'équipe se compose d'un commercial, 1 secrétaire, 1 technicien appro et 2 techniciens d'élevage.



70 % de l'activité bovine du site concerne des bovins viande

Le personnel rattaché au site se compose de 10 salariés :

- 1 responsable / 1 secrétaire / 1 technicienne / 4 commerciaux / 1 chauffeur à mi-temps et commercial à mi-temps / 2 chauffeurs

Activité 2012 14 000 bovins répartis de la façon suivante :

- 10 000 bovins viande
- 4 000 bovins maigres





Site de Montceau-les-Mines



Le site de Montceau-les-Mines traite une activité de 34 300 bovins, se répartissant de la façon suivante :

- 25 200 bovins maigres dont 18 800 exportés et 6 400 animaux d'élevage à destination d'éleveurs ou d'engraisseurs de l'hexagone.
- 9 100 bovins de boucherie dont la moitié sont des vaches de réforme.

Le personnel rattaché au site se compose de 19 personnes :

- Service achat : 6 acheteurs estimateurs dont 3 ont des responsabilités de vente d'animaux dans FEDER (animaux exportés, bovins de boucherie ou bovins maigres traditionnels).
- Logistique : 5 chauffeurs de bétailières (tous équipés de camion-remorque ou de porteur à étage).
- Service technique : 4 techniciens d'élevage dont 1 en contrat d'apprentissage.
- Secrétariat : 2 personnes.
- Centre d'allotement : 2 agents



Dans le cadre de la réorganisation des activités du groupe FEDER, le site s'est spécialisé sur l'exportation, et particulièrement de bovins mâles à destination de l'Italie (broutards, taurillons de 18 mois)



Site de Saint-Beauzire



Site de Saint BEAUZIRE Copagno en Haute-LOIRE (Siège Social de COPAGNO) traite une activité ovine de 85 000 têtes.

11 personnes rattachées au site :

- administratifs : 3 personnes (le Responsable de COPAGNO et de la Filière Ovine FEDER, son assistante, la standardiste et prise de commande de l'Approvisionnement Sud).
- 1 responsable pôle rustique (achat et organisation).
- 1 commercial ovine et allotement bergerie.
- Logistique : 3 chauffeurs animaliers.
- 1 technico-commercial Appro Sud et gestion stock appro global, correspondant informatique COPAGNO.
- Service technique : 1 technicien responsable du développement appro
1 technicien élevage Sud et échographe pour cette zone.



Le centre de collecte rassemble et allote 85 000 Ovins collectés essentiellement sur les départements 43, 63, 15 et 42. Un tunnel d'engraissement permet la finition des animaux maigres. Le stock primaire de l'approvisionnement de COPAGNO est aussi situé sur le site, avec deux sites secondaires sur les autres centres de Gerzat et Villefranche d'Allier.



Contention des bovins

Le double intérêt d'une bonne installation

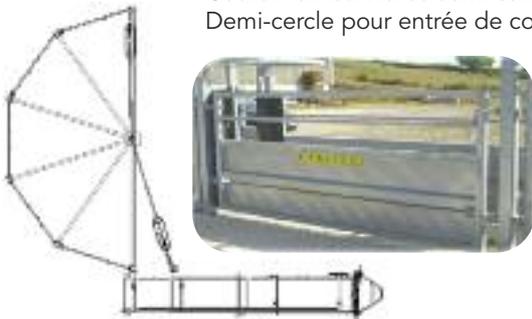
Les installations de contention peuvent apporter chaque jour un appui précieux dans le travail de l'éleveur permettant ainsi de gagner du temps, d'améliorer les conditions de sécurité et de développer la technicité.

Constat : En effet, les exploitations s'agrandissent et la main d'œuvre diminue, il faut faire en sorte de gagner du temps dans chaque exploitation sans négliger les conditions de sécurité lorsque l'on manipule des animaux. Il est aussi primordial que les exploitations soient équipées de dispositifs de chargement lors des enlèvements de bovins.

Plusieurs critères primordiaux dans la réalisation d'un système de contention

L'éleveur doit avoir conscience que la sécurité et l'efficacité d'une installation de contention sont fonction d'un certain nombre de critères : la conception et l'utilisation. Chaque installation de contention s'organisera autour d'un parc d'attente et d'un couloir de contention autour de ce schéma, des options d'équipements annexes peuvent venir s'ajouter comme : **la contention, le tri, la pesée, et l'embarquement.** Tous ces critères offrent différentes possibilités pour une utilisation rationnelle de la contention des bovins.

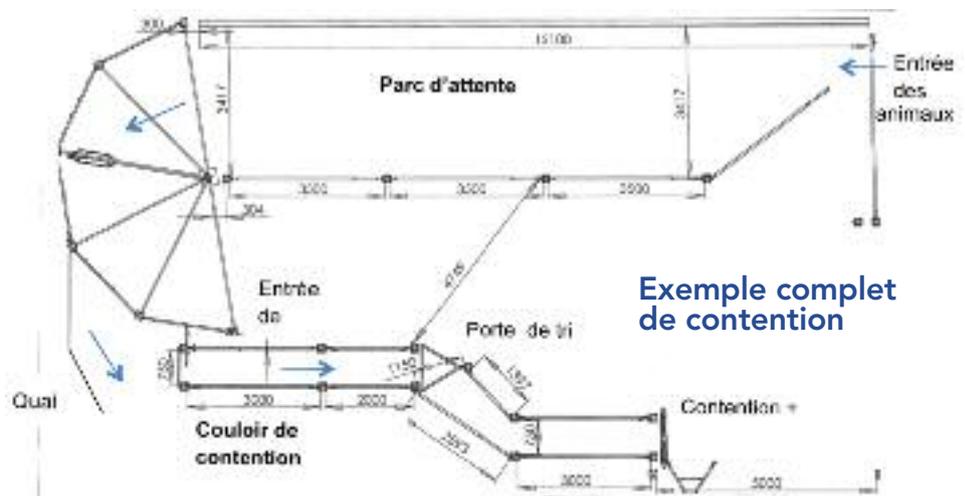
Couloir en barrières semi-tolées
Demi-cercle pour entrée de couloir



Parc en demi-cercle



Sortie de quai d'embarquement



Exemple complet de contention

feder **vu par**

Baptiste et Vincent LAMBOROT, Gaec de Maringes à Saint-Aubin-sur-Loire 71 2 associés jeunes agriculteurs adhérents Global - 330 hectares-220 vélages

« On a fait appel à notre technicien Eric FORET spécialiste bâtiment et contention du groupe pour nous aider et nous conseiller sur notre dispositif de contention qui est à l'étude pour l'instant. Pour nous, la contention est un investissement clé dans la conduite de notre projet d'exploitation face au développement de notre structure, à la réduction de main d'œuvre et pour développer la technicité. En effet, nous devons manipuler des lots de plus de 40 vaches et leurs veaux dans le cadre du suivi sanitaire mais également assurer des pesées régulières des animaux. Tous les animaux élevés sur l'exploitation sont engraisés, il est donc nécessaire d'être



équipé d'un dispositif d'embarquement efficace et performant.

La carte service chez FEDER est complète dans le sens où il réalisera les démarches administratives et de demandes de subventions (Les aides à l'investissement varient en fonction des départements et régions et du type d'investissements (PMBE, MSA, etc...))

Nous pourrions aussi solliciter la coopérative sur l'aménagement du dispositif. Enfin,

nous voyons aussi un intérêt majeur dans le sens où nous pourrions aller visiter des dispositifs réalisés auprès d'autres adhérents de la coopérative ».

Si vous êtes en pleine réflexion pour un projet de contention, vous pouvez compter sur un réel appui technique FEDER avec notre responsable Eric Foret 06 87 73 76 59.

Depuis le printemps 2010, un groupe d'éleveurs ovins de Côte-d'Or a choisi de mieux valoriser les CIPAN (Culture intermédiaire piège à nitrate) en tant que fourrages. Leur objectif : tirer profit d'une contrainte réglementaire en pâturant ou enrubannant les CIPAN.



Le pâturage ou l'enrubannage des CIPAN Une solution gagnante pour les ovins

Quelle conduite agronomique ?

Les CIPAN peuvent être semés en semis direct, avec ou sans déchaumage. Un passage de herse ou rouleau peut être nécessaire selon les terres.

Si possible préférez le semis direct qui est moins onéreux et qui garde l'humidité du sol.

A noter que plus un CIPAN est semé tôt derrière la moisson, plus l'implantation sera réussie. En effet les CIPAN semés fin juillet /début août présentent généralement une pousse correcte mi-octobre pour les récolter : la date de semis est déterminante pour le rendement.

A quels rendements s'attendre ?

Pour la plupart des essais, le rendement oscille autour de 1 à 2 Tonnes de MS/ha. En 2012 sur certaines régions, les semis tardifs ont réalisé un rendement de 0,5 TMS.

Un CIPAN implanté après le 15 août ne pourra pas être exploité.

Les performances zootechniques

Il est recommandé d'analyser les fourrages récoltés. (exemple : Pois /Avoine/radis : 1 kg de MS = 0,8 UFL 90 à 140 PDIN et 80 à 100 PDIE). Ce sont souvent des fourrages riches et équilibrés, pouvant couvrir des besoins élevés comme ceux des brebis en lactation. (Bilan Elise Paillant CA 21). En effet plusieurs essais Mirecourt (88), Moulins-Neuvy (03), St Pouange (10) ont analysé la prise de poids des agneaux et l'état corporel des brebis, les performances sont conservées voire améliorées dans certains cas.

Bilan économique

Les coûts d'implantation et de récolte peuvent être très différents au départ selon le prix des semences et la mécanisation utilisée (de 50 €/ha pour le moins cher en semis direct et jusqu'à 150 €)

Il faut rajouter les coûts d'enrubannage pour une récolte (150€/ha). D'après les valeurs alimentaires du mélange Pois /Avoine/Radis 1 T DE MS pâturé ou enrubanné =

Témoignages...

Hubert Mony (450 brebis Romane) et Gilles Duthu (250 brebis Ile de France) éleveurs



Quand avez-vous eu l'idée de valoriser les CIPAN par les ovins ?

D'une part la directive nitrate nous a obligé à semer des couverts végétaux avant l'implantation de cultures de printemps, d'autre part des essais en Champagne Ardenne avaient été concluants. C'est pourquoi nous avons mis en place un groupe de travail avec la chambre d'agriculture 21 et nous avons lancé des essais. Pour nous il était important de tirer profit de cette nouvelle contrainte environnementale.

Quels types de dérobés utilisez-vous ?

HM : Pour ma part j'utilise un mélange avoine /pois fourrager, je voulais rajouter une espèce de radis chinois très productif mais je n'ai pas trouvé de semences en 2012.
GD : Moi, j'ai semé un mélange vesce /avoine qui est moins productif mais très appétant pour faire de l'enrubannage. Il y a beaucoup de gaspillage par le piétinement concernant la vesce. Si l'on arrive à semer très tôt il est possible de faire un mélange trèfle moha. Le moha gèle très rapidement. Ce mélange peut être très intéressant en culture principale.

Écotaxe ou taxe écho

Si nous devons positiver au sein de nos coopératives et garder l'humour estival alors oui nos élus successifs sont proches de nos préoccupations !

Félicitations pour eux néanmoins ou pour leurs « nègres » protégés dans leurs bureaux citadins pour ce merveilleux nom ECOTAXE. ECO car touche l'économie et TAXE car oui c'en est une vraie.

Un impôt nouveau et injuste car il touche de plein fouet une frange de l'économie la plus fragile, l'agriculture et le métier de l'élevage, la collecte du bétail, une activité à faible marge – de 6 % de marge brute une activité porteuse d'emploi car non substituable, non mécanisable, non délocalisable, donc pérennément taxable, une activité essentielle au métier de base du négoce car la qualité du travail est gage de la qualité du produit (bien-être animal). Un impôt inéquitable puisqu'il touche injustement les productions animales et pas la collecte du lait par exemple, quelle logique ! est-on plus pollueur avec une bétailière qui collecte une vache montbéliarde pour l'abattoir par rapport à un semi-remorque tank à lait qui collecte le lait de cette même vache montbéliarde. Quel élu peut nous démontrer la logique ! le problème bien évidemment n'est pas d'opposer les filières ni de minimiser les difficultés de la filière laitière.

Il y a iniquité envers l'impôt c'est bafouer une règle législative fondamentale.

Enfin la collecte de proximité dans nos départements, cantons, à faible densité de cheptel animal est la première charge dans notre métier et non substituable. La taxer c'est mettre à mal une filière en difficulté. À quand les bovins et les ovins collectés par la voie ferrée qui voyageront en première classe de la ferme à l'abattoir sous le sifflet du chef de gare, allez fini l'ironie et revenons à la triste réalité.

- Merci Messieurs les élus, à compter de cet hiver la collecte de bovins et d'ovins va coûter plus cher et pour l'entreprise comme la nôtre c'est 5 fois notre objectif de résultat net qui part dans les caisses de qui ? Au fait : réseau ferroviaire, collectivité, écologie, nous ne savons précisément et vive les Bretons exonérés à 50 % car oui en plus n'oublions pas l'iniquité régionale mise en place. Il est bien connu qu'en Bretagne la forte densité du cheptel rend la logistique plus onéreuse, que dire en plus de cette usine à gaz mise en place pour laquelle nous n'avons en ce qui nous concerne aucune solution pour s'en exonérer.
- Ecotaxe ou taxe écho car dans vos exploitations il y aura écho : un surcoût dans vos intrants et un coût dans vos ventes c'est l'effet écho...

Mesdames, Messieurs les éleveurs restons néanmoins optimistes et confiants l'union FEDER continuera de tout mettre en place pour demeurer demain une entreprise économe et productive

Michel MILLOT, Directeur

CIPAN ovins.

530 Kg Orge + 175 Kg tourteau de soja soit prix équivalent de 145 euros la tonne. Certains éleveurs vont même jusqu'à faire pâturer leur troupe sur les terres des voisins qui ne sont pas mécontents de cet apport de matières organiques.

En conclusion Par rapport aux essais des éleveurs avec la Chambre d'Agriculture 21 (Elise Paillant)

Les CIPAN sont une solution pour atteindre davantage d'autonomie fourragère. Les mélanges constituent un fourrage riche et appétant. Les performances zootechniques sont maintenues et aucun problème sanitaire détecté.

Suppression du broyage. Reliquat azoté amélioré avec le pâturage des brebis. Néanmoins le pâturage des CIPAN nécessite de la main-d'œuvre (clôtures, mouvements animaux) et un parcellaire et des sols adaptés. Le rendement varie énormément en fonction des conditions climatiques. La conduite des couverts doit donc être raisonnée à l'optimum (utilisation du matériel existant sur l'exploitation).

à Francheville (21). Adhérents Terre d'ovin/Feder

Sur quelles catégories d'animaux ?

HM : Pour ma part j'utilise un mélange

Avez-vous eu des soucis sanitaires ?

Depuis 2010, que nous avons introduit les CIPAN dans l'alimentation, nous n'avons pas eu de problème sanitaire supplémentaire du à cette utilisation.

Encouragez-vous d'autres éleveurs à valoriser les CIPAN

La réussite d'un CIPAN dépend principalement de la date d'implantation. Nous savons pertinemment que cette année nous ne pourrons pas valoriser ceux-ci car les semis sont trop tardifs. Par contre quand les semis sont possibles tôt, il ne faut surtout pas hésiter, ça permet d'augmenter les stocks fourragers et une année comme 2011, c'était très appréciable. de plus le pâturage peut permettre d'économiser un mois d'alimentation en bergerie ...

Monsieur Le Préfet à la rencontre de la filière bovine

Vendredi 28 juin, Bertrand LABOISSE, Président de SOCAVIAC accueillait Monsieur le Préfet Benoit Brocard venu à la rencontre de la filière bovine à VILLEFRANCHE d'ALLIER afin d'échanger avec les différents représentants de SOCAVIAC, coopérative bovine du groupe FEDER fortement implantée sur le département de l'Allier et l'abattoir SOCOPA.



De gauche à droite : **Mr MILLOT**, directeur du groupe coopératif FEDER / **Mr le Préfet** / **Mr Bertrand LABOISSE**, Président de SOCAVIAC Villefranche d'Allier et de Limousin Charolais Acor (filiale d'exportation des animaux du groupe feder et CELMAR) / **Mr Aurélien GUITON**, Directeur de l'abattoir SOCOPA Villefranche d'Allier / **Mr le Maire Bruno ROJOUAN** de Villefranche-d'Allier

Cette visite a permis de faire une présentation détaillée de la coopérative SOCAVIAC ainsi que du poids du groupe FEDER, maillon incontournable dans l'univers des coopératives d'élevages.

Le préfet soulignait aussi l'intérêt d'un tel schéma pionnier dans l'organisation de la filière permettant de développer la valorisation de la production des adhérents ayant tout son intérêt dans le contexte de baisse de la production.

Les concepts d'accompagnement techniques et financiers de la production, le dispositif de contractualisation, la sécurisation de l'engraissement, l'accompagnement des jeunes agriculteurs, la promotion et le développement de la génétique, la valorisation des animaux à travers les signes de qualité, le dossier photovoltaïque sont autant d'actions que Mr le Préfet a qualifié de concrètes et innovantes. Monsieur le Préfet a été aussi sensible à nos demandes en lien avec la simplification administrative.

La visite s'est logiquement poursuivie sur le site de SOCOPA

Le Préfet a ainsi découvert les objectifs et orientations donnés à SOCOPA pour affronter une consommation de viande en perte de vitesse régulière. L'objectif premier est basé sur la qualité et la sécurité. A ce titre, la race Charolaise est la première race abattue chez SOCOPA. L'entreprise envoie ainsi un message fort de qualité et de régionalité à ses clients (plus de 85% des animaux sont issus d'élevages de l'Allier et des départements limitrophes). D'autre part, être innovant : tant au niveau des processus de fabrication que des références proposées, le groupe a pu découvrir une entreprise en permanente remise en question. Preuve en est l'investissement récent pour la fabrication de la gamme « plaisirs express » produite sur le seul site SOCOPA de Villefranche d'Allier.

les Boucheries bio de Bourgogne sur le terrain...

Les Boucheries Bio de Bourgogne se lancent sur le marché très renommé de Beaune

Après avoir développé une importante clientèle sur plusieurs marchés :

Mercredi matin : Place de la mairie CHALON SUR SAÔNE

Vendredi matin : CHALON SUR SAONE

Vendredi à partir de 16 H : RULLY

Samedi matin : TOURNUS et BEAUNE

Et dans la boucherie sur le site de Saint Rémy « Moulin de la Perche »,

les éleveurs BIO de BOURGOGNE et les boucheries bio de Bourgogne étoffent encore leur créneau de distribution en allant proposer leur offre auprès des consommateurs portant un grand intérêt pour les produits BIO sur le marché très renommé de BEAUNE !

autre visite...

Le nouveau PDG Carrefour Monde se déplace dans l'Allier.



C'est sur l'exploitation de Mrs Passevent à Chavenon (03) que s'est déroulée la rencontre avec le nouveau PDG de Carrefour monde Mr Georges PLASSAT. La délégation composée du staff de Carrefour, de responsables du groupe Bigard Charal Socopa : Mrs Jean Marie JOUTEL, Aurélien GUITTON, Thierry BRETEAU, David GIRARDON et de Bertrand LABOISSE, Président de SOCAVIAC ont pu échanger sur les particularités des uns et des autres. Et Mr PLASSAT attentif au modèle de fonctionnement de l'exploitation, a montré son intérêt pour les producteurs et éleveurs de Charolais, mais aussi son attachement à l'Allier puisqu'il a effectué une partie de ses études à Moulins.



Nouveau **véto**

Nous vous présentons Dr Tawfik GAUDI, 40 ans, marié, deux enfants qui vient prendre la suite de Dr Bonjour qui partira prochainement à la retraite.

Vous avez rejoint GLOBAL /FEDER début Juillet pour exercer la fonction de vétérinaire conseil, quel est votre parcours ?

J'ai passé mon diplôme vétérinaire en Algérie en 1995. Suite à cela j'ai pratiqué pendant 7 ans l'activité de vétérinaire et inséminateur dans une clinique vétérinaire en Algérie.

Après je suis arrivé en France et ai enseigné au rectorat de Lyon pendant 6 ans. J'ai ensuite passé mon diplôme d'équivalence et ai exercé en Haute Vienne dans le bovin et ovin en tant que vétérinaire salarié.

Souhaitant m'orienter davantage vers le conseil auprès des éleveurs, j'ai fait le choix de rejoindre le groupe FEDER pour apporter mes compétences et mon expérience au profit des adhérents de la coopérative.

Contact 06 26 91 62 44

feder **élevage**

Pour améliorer la rentabilité de votre élevage, nous avons mis en place une gamme spécifique pour les jeunes veaux, pour leur donner toutes les chances d'être en bonne santé, dès leurs premiers jours de vie.

Nouvelle gamme **Nutri feder**

Pour tout renseignement, contactez votre technicien de secteur.

ACTI FED
Colostrum
pâte

Véritable colostrum bovin concentré en poudre ou en pâte ; permet une action tonifiante, une action immunitaire et une action bio-régulatrice pour la bonne santé du veau nouveau-né.

ACTI FED
Colostrum
poudre

ACTI FED
VITAL

Seringue prête à l'emploi pour une alimentation néonatale énergétique ; pour donner tous les éléments essentiels (vitamines, acides aminés, oligo-éléments) pour une bonne croissance même lorsque l'animal est soumis à diverses pressions.

ACTI FED
I.S.E.

Capsule idéale pour le veau avec des oligo-éléments chélatés pour une action immédiate et deux petits bolus pour un effet retard

ACTI FED
Argil-
Stim

Pour un bon démarrage des veaux et un meilleur confort digestif, complexe d'argile, de vitamines, de levures et d'oligo-éléments (en poudre seau de 10 kg)

Double effet flash et retard

Les coprologies

un moyen pour optimiser les traitements

Nous analysons les résultats sur les coprologies réalisées sur 2012/2013 ; l'échantillon porte sur 659 analyses réalisées auprès de 153 exploitations et 8 départements

Analyse des résultats :

Veaux

62 dont 3 de moins de 3 mois

Génisses

158 toutes catégories confondues

Vaches

209

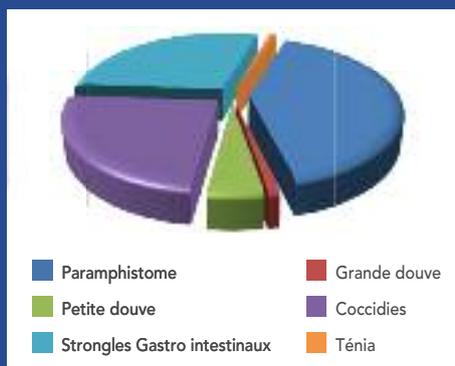
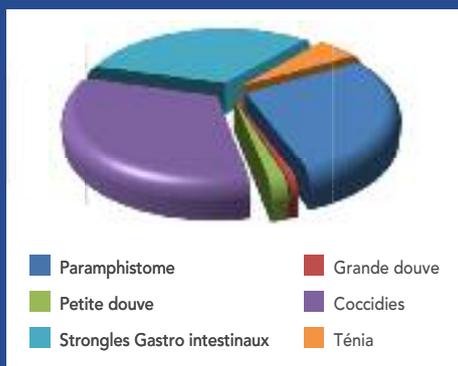


Tableau récapitulatif des prévalences des parasites par classe d'âge

Parasite	Paramphistome	Grande douve	Petite douve	Coccidies	Strongles Gastro intestinaux	Ténia
Veaux	56,61%	1,61%	3,22%	66,13%	64,52%	11,29%
Génisses	74,05%	1,9%	8,86%	43,03%	50,63%	1,27%
Génisses 1 année	69,81%	1,89%	5,66%	52,83%	52,83%	0%
Génisses 2 années	84,61%	0%	5,77%	55,77%	46,15%	1,92%
Génisses 3 années	78,57%	0%	7,14%	14,29%	57,14%	0%
Vaches	79,42%	0,84%	8,61%	31,58%	32,54%	1,44%

En résumé...

Le paramphistome :

Dans la plupart des régions d'élevage, la prévalence de la paramphistomose progresse alors que celle de la grande douve semble régresser légèrement.

Il semble que la pression thérapeutique exercée sur la grande douve ait eu pour conséquence la régression des larves de ce parasite au niveau de la limnée tronquée, hôte intermédiaire et a laissé place aux larves de paramphistomes.

La lutte contre la paramphistomose nécessite d'harmoniser des mesures agronomiques et médicales.

Les mesures agronomiques : ont pour objectif de limiter les possibilités d'évolution et de survie des limnées et des formes libres du parasite.

Le drainage pour l'assèchement des pâturages

Les mesures médicales : en l'absence de vaccins disponibles, s'appuient sur une utilisation répétée des anthelminthiques aux

périodes de risque (fin de printemps et en fin d'automne) et à minima un traitement 2 à 3 mois après la rentrée à l'étable.

Parasitisme interne :

Réaliser un traitement antiparasitaire de préférence après avoir fait une analyse coproscopique. En élevage allaitant, le pâturage des veaux après le sevrage sur des prairies contaminées est à proscrire. A la rentrée dans la stabulation, traiter avec des antiparasitaires actifs sur les larves enkystées. Supprimer les zones humides de pâturage.

Coccidiose :

Désinfecter la stabulation avec un désinfectant approprié afin de diminuer la densité d'oocystes.

Réaliser un traitement anticoccidien préventif ou curatif.

N'hésitez pas à faire appel à votre technicien pour réalisation de vos coprologies, vos vétérinaires conseils de coopératives interpréteront les résultats et vous apporteront toutes les préconisations de traitements !



LUTTER C'EST BIEN,

TRIOMPHER C'EST MEUX !



VIA BUENOS AIRES

Deltanil
POUR ON
10mg/ml



- Nouvelle gamme de Deltaméthrine
- Conservation 12 mois après ouverture
- Farnpack et Flexibag = sécurité et rapidité de traitement

Virbac

Demandez conseil à votre vétérinaire

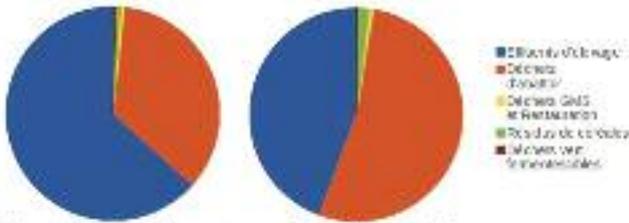
DELTANIL 10 MG/ML Solution pour pour-on pour bovins et ovins. **Composition** : 1 ml contient : Deltaméthrine 10 mg. **Indications** : Application topique pour le traitement et la prévention des infestations par les poux et les mouches chez les bovins : les tiques, les poux, les mélophages et les myiasés cutanées chez les ovins, ainsi que les poux et les tiques chez les agneaux. Chez les bovins : traitement et prévention des infestations par les poux broyeur et piqueurs, y compris *Bovicola bovis*, *Solenopotes capillatus*, *Linognathus vituli* et *Haematopinus eurysternus*. Egalement indiqué comme aide dans le traitement et la prévention des infestations par les mouches piqueuses et suceuses y compris *Haematobia irritans*, *Stomoxys calcitrans*, *Musca spp.* et *Hydrotaea irritans*. Chez les ovins : traitement et prévention des infestations par les tiques *Ixodes ricinus* et les poux (*Linognathus ovillus*, *Bovicola ovis*) ainsi que les mélophages (*Melophagus ovinus*) et les myiasés cutanées (habituellement *Lucilia spp.*). Chez les agneaux : traitement et prévention des infestations par les tiques *Ixodes ricinus* et les poux *Bovicola ovis*. **Contre-indications** : Ne pas utiliser sur des animaux malades ou convalescents. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue à la substance active ou à l'un des excipients. L'utilisation hors du cadre de l'indication normale sur des espèces non-cibles telles que des chiens et des chats peut entraîner des signes de toxicité neurologique (ataxie, convulsions, tremblements), et digestive (hypersalivation, vomissements), parfois mortels. **Précautions particulières d'emploi chez les animaux** : Le produit est à usage externe uniquement. La deltaméthrine étant irritante, éviter tout contact avec les yeux et les muqueuses. Veiller à éviter le léchage du produit. Ne pas utiliser le produit par grandes chaleurs et s'assurer que les animaux puissent accéder facilement à de l'eau. Le produit doit être administré uniquement sur une peau saine étant donné qu'il peut être toxique en cas d'absorption due à des lésions cutanées importantes. Toutefois, des signes d'irritation locale peuvent se produire après le traitement, dans le cas où la peau aurait déjà été affectée par l'infestation. **Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux** : Les personnes présentant une hypersensibilité connue au produit ou à l'un de ses composants doivent éviter tout contact avec le médicament vétérinaire. Le port de vêtements de protection, y compris un tablier étanche, des bottes et des gants imperméables est recommandé pendant l'administration du produit ou la manipulation d'animaux récemment traités. Retirer immédiatement les vêtements fortement contaminés et les laver avant toute réutilisation. En cas de projection du produit, se laver immédiatement et abondamment la peau avec du savon et de l'eau. Après avoir manipulé le produit et avant les repas, se laver les mains et la peau exposée. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau courante propre et consulter votre médecin. En cas d'ingestion accidentelle, se rincer la bouche immédiatement et abondamment avec de l'eau, consulter votre médecin et lui montrer la notice. Ne pas fumer, boire ou manger pendant la manipulation du produit. Ce produit contient de la deltaméthrine qui peut entraîner picotements, démangeaisons et rougeurs sous forme de plaques sur la peau exposée. Si vous vous sentez mal après avoir manipulé ce produit, consultez votre médecin et lui montrer la notice. **Autres précautions** : La deltaméthrine est toxique pour les insectes de fumier. Le risque pour cette faune de fumier peut être réduit en évitant toute utilisation trop fréquente et répétée de deltaméthrine (et autres pyréthroïdes synthétiques) sur les bovins et les ovins, par exemple en utilisant un seul traitement par an sur le même pâturage. **Effets indésirables** : Des cas de squamosis et de prurit ont été observés chez certains bovins dans les 48 heures suivant le traitement. **Interactions médicamenteuses et autres** : Ne pas utiliser avec d'autres insecticides ou acaricides. En combinaison avec les composés organophosphorés en particulier, la toxicité de la deltaméthrine est plus importante. **Posologie** : Dose Bovins : 100 mg de deltaméthrine par animal, soit 10 ml de produit. Ovins : 50 mg de deltaméthrine par animal, soit 5 ml de produit. Agneaux (moins de 10 kg de poids corporel ou moins d'1 mois) : 25 mg de deltaméthrine par animal, soit 2,5 ml de produit. Administration : Le produit doit être appliqué à l'aide d'un dispositif approprié : - pour les flacons de 0,5 litre et d'1 litre, le produit est fourni avec un gobelet doseur. - pour les poches souples de 2,5 litres et de 4,5 litres, il est recommandé d'utiliser un pistolet doseur approprié. Les poches souples doivent être transportées dans un sac à dos approprié. Un applicateur approprié doit être conforme aux spécifications suivantes : - il doit délivrer des doses de 2,5 ml, 5 ml et 10 ml. - il doit être accompagné d'un tuyau flexible d'un diamètre interne compris entre 10 et 14 mm. Bovins : Appliquer une dose de 10 ml à l'aide d'un applicateur approprié. Ovins : Appliquer une dose de 5 ml à l'aide d'un applicateur approprié. Agneaux : Appliquer une dose de 2,5 ml à l'aide d'un applicateur approprié. Site d'application : Appliquer le produit le long de la ligne médiane du dos au niveau des épaules. Voir les instructions d'indication spécifiques ci-après. Poux chez les bovins : une seule application éradique généralement l'ensemble des poux. Une éradication complète de l'ensemble des poux peut prendre 4 à 5 semaines au cours desquelles les oeufs éclosent et les poux sont tués. Il est possible qu'un très petit nombre de poux survive sur une petite minorité d'animaux. Mouches chez les bovins : là où prédominent les mouches des cornes, le traitement et la prévention des infestations peuvent durer de 4 à 8 semaines. Tiques chez les ovins : une application entre les épaules permettra le traitement et la prévention des infestations par les tiques chez des animaux de tous âges, pendant une durée allant jusqu'à 6 semaines après le traitement. Mélophages et poux chez les ovins : une application entre les épaules chez les ovins à toisons longue ou courte réduira l'incidence d'une infestation de poux ou de mélophages pendant une période de 4 à 6 semaines après le traitement. Il est conseillé de - traiter rapidement après la tonte (animaux à toison courte), - maintenir les ovins traités à l'écart des ovins non traités afin d'éviter toute ré-infestation. N.B. Pour le traitement et la prévention des infestations par les tiques, les mélophages et les poux chez les ovins, il convient d'écarter la toison et d'appliquer le produit sur la peau de l'animal. Myiasés cutanées chez les ovins : appliquer directement sur la zone infestée de mouches dès que les myiasés sont détectés. Une seule application permet de s'assurer que les larves de mouche sont tuées en peu de temps. En cas de lésions plus avancées dues à la myase, il est conseillé de tondre la laine soignée avant le traitement. Poux et tiques chez les agneaux : une application le long de la ligne médiane du dos au niveau des épaules permettra le traitement et la prévention des infestations par les tiques jusqu'à 6 semaines après le traitement et permettra de réduire l'incidence des poux piqueurs pendant une période de 4 à 6 semaines après le traitement. **Temps d'attente** : Bovins : Viande et abats : 17 jours. Lait : zéro jour. Ovins : Viande et abats : 35 jours. Lait : zéro jour. **Conservation** : 2 ans. Après première ouverture du conditionnement primaire : 1 an. **Catégorie** : Usage vétérinaire. A ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans. **Présentations** : FRV/7338262 5/2013 Flacon de 500 ml, Flacon de 1 litre, Pochette de 2,5 litres, Pochette de 4,5 litres. VIRBAC France - 13ème Rue LID - BP 447 - 06515 CARROS CEDEX.

Villefranche se met au vert ...agricole

SOCAVIAC Feder, SOCOPA VIANDES et la Communauté de Communes de la région de Montmarault financent le travail d'un étudiant, ingénieur Agronome à Clermont-Ferrand. Bertrand Bacle étudie la faisabilité de créer une unité de méthanisation sur la commune de Villefranche d'Allier. L'objectif est de produire du biogaz pour le transformer en électricité et en chaleur.

L'étude en cours

Un état des lieux est en cours afin de connaître la quantité d'effluents d'élevage utilisables dans un périmètre de 5 à 10 km autour du projet. Ils seront principalement issus d'élevages bovin viande, mais également d'élevages laitiers, porcins et avicoles. Une partie des coproduits des abattoirs peuvent être valorisés sur place, ce qui limite considérablement le transport. Les déchets organiques du territoire peuvent également être intégrés au projet (ex : les tontes de pelouses).



Le devenir du biogaz et du digestat

Le biogaz produit est généralement utilisé dans un module de cogénération (électricité + chaleur). Dans le cadre de Villefranche, l'électricité produite serait injectée dans le réseau tandis que l'on consommerait la chaleur sur place à l'abattoir. Quand au digestat, il est très intéressant en agriculture car la méthanisation conserve le **pouvoir fertilisant (NPK)**. Également, c'est un produit **homogène et hygiénisé** (élimination des graines adventices et pathogènes, forte diminution des mauvaises odeurs).

Bruno ROJOUAN, Maire de Villefranche d'Allier et Président de la Communauté de communes de la région de Montmarault :
« Cette étude engendre la création d'un projet territorial, initié et porté par des acteurs locaux, dans le sens du développement économique durable ».

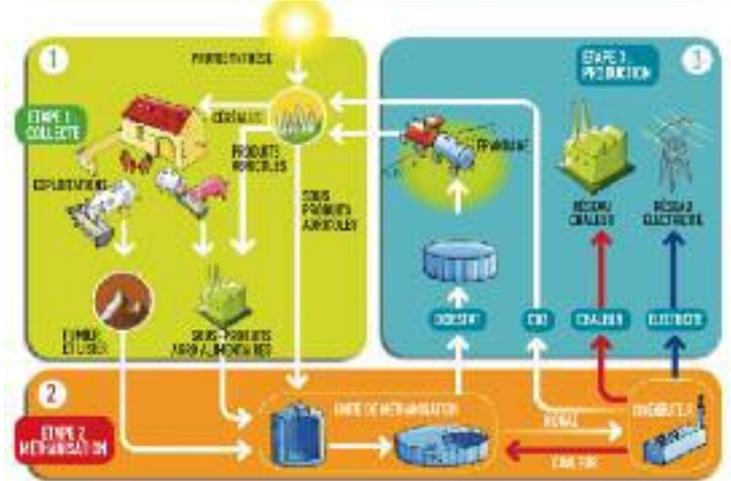
Bertrand LABOISSE, Président de SOCAVIAC Feder :
« En plus des intérêts du digestat pour les agriculteurs, ce projet permet de fédérer les agriculteurs autour d'un projet innovant. Il diversifie nos activités et est source de pérennité pour notre filière d'élevage ».

Aurélien GUITON, Directeur de SOCOPA Villefranche d'Allier :
« La méthanisation est une solution locale au traitement des coproduits organiques et permet la production d'énergie renouvelable pour rendre notre entreprise encore plus respectueuse de l'environnement ».



La métha-quoi ?

La méthanisation est un procédé de dégradation anaérobie (sans oxygène) de la matière organique par les microorganismes. Ce processus naturel produit d'une part du biogaz, énergie renouvelable principalement composé de méthane, d'une autre part du digestat, un fertilisant biologique très intéressant en agriculture.



De multiples étapes avant la mise en route

La mise en place d'une unité de méthanisation territoriale requiert de nombreuses démarches d'ingénierie, d'administration avant le début des travaux et la mise en route. Une autorisation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) est indispensable, ainsi qu'une demande de raccordement ERDF. Il faut compter environ 2 ans avant les travaux, car ces projets sont encore innovants.



De nouveaux salariés chez Feder

Pour poursuivre l'accompagnement de son développement, renforcer les équipes et remplacer les départs à la retraite, le GROUPE FEDER présente les derniers salariés arrivés au sein de la structure :

Nicolas JOURNET,

Technico-commercial bovin,
à Charolles – 06 17 23 71 74

Françoise ROUX,

Responsable paie et service du personnel,
à Charolles
f.roux@uca-feder.fr - 03 85 24 25 50

Christophe FOUILLAND,

Responsable technique FEDER
c.fouilland@uca-feder.fr

Tawfik GAUDI

Vétérinaire Sud Bourgogne
06 29 91 62 44 – t.gaoudi@uca-feder.fr

Marco MANCIATI

Vétérinaire Nord Bourgogne
et Val de Saône
06 04 52 09 68 – m.manciati@uca-feder.fr

Théo OEHLSCHAGEL

Boucher - Boucherie Bio de Bourgogne
à Saint-Rémy

Emmanuel LARUE

Technico-commercial
et centre d'allotement Saint-Rémy

Guillaume DUSSUD

Technico-commercial bovin à Saint-Rémy

Nathalie VANDAMME

Comptable à Charolles
et responsable informatique

Benoît SIMONET

Technicien bovin à Villefranche

Alain MOURET

Chauffeur / agent de centre à Gerzat

Sylvain PERETON

Technicien à Villefranche

TADEVOYAN ARAIK

Apprenti boucher - SELEVIANDES

LEGONIDEC Jordan

Apprenti boucher
Boucherie Bio de Bourgogne à Saint-Rémy

SOMMET DE L'ÉLEVAGE :

N'oubliez pas l'incontournable rendez-vous au sommet de l'élevage qui se déroulera les **2, 3, 4 octobre 2013**. Nous serons présents sur le stand FEDER HALL 3 /stand 26

FORMATIONS COÛTS DE PRODUCTION :

Global feder organise sur le site de Charolles une formation sur les coûts de production conduite en partenariat avec CER France et la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire les **26/9 et 1/10**. Inscrivez vous auprès de votre technicien

AGENDAS GENETIQUE

Nous vous proposons plusieurs rendez-vous "expositions /ventes" pour venir choisir votre taureau :

- Global/feder à Saint-Pourçain-sur-Sioule (03) : mardi 27 septembre
- Global/feder à Saint-Rémy (71) : jeudi 31 octobre
- Socaviac/feder à la ferme du lycée agricole de Montluçon/Larquille à Commentery : jeudi 24 octobre.

De 10 à 17h

Souches diverses et variées, veaux de l'année et taureaux de 18 mois Buffet et tombola

PORTES OUVERTES ÉLEVEURS BOURGUIGNONS

30 et 31 octobre à Pouilly en Auxois.



feder
force coopérative

PÔLE BOVINS



Les Chaumas
03430 Villefranche d'Allier
Tél. 04 70 07 46 05
Fax 04 70 07 45 58



Molaise – BP 17
71120 Charolles
Tél. 03 85 24 25 50
Fax 03 85 88 36 80



PÔLE CÉRÉALES



65 av. Mal de Lattre de Tassigny
18000 Bourges
Tél. 02 48 21 82 00
Fax 02 48 21 82 84

PÔLE OVINS



71320 La Boulaye
Tél. 03 85 79 40 06
Fax 03 85 79 42 23



43100 Saint Beauzire
Tél. 04 71 76 80 81
Fax 04 71 76 80 65

contact@uca-feder.fr

Directeurs de la publication : Bertrand LABOISSE & Yves LARGY
Coordinateurs de la revue : Matthieu PRIN - Florence Demeule - Yves Jehanno
Conception & réalisation : LR Communicability - Tél. 03 85 52 05 05
Dépot légal = ISSN - 1760 - 0804



SOMMET DE L'ÉLEVAGE

2 000 ANIMAUX - 1 250 EXPOSANTS - 80 000 VISITEURS

Le rendez-vous européen
des professionnels de l'élevage



2-3-4
OCTOBRE
2013



CLERMONT-FERRAND / FRANCE

www.sommet-elevage.fr

SOMMET DE L'ÉLEVAGE - Tél. +33 (0) 4 73 28 95 10 - info@sommet-elevage.fr

 @sommet_elevage  www.facebook.com/sommet.elevage